

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

10. 12. 2015

Dossier complet le

15/12/2015

N° d'enregistrement

F0931580240

1. Intitulé du projet

Aménagement chemin de Faissole - Mougins

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Mougins

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Joelle FOLANT, l'Adjoint délégué aux affaires juridiques

RCS / SIRET

2101600854

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Aménagement d'une route d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la réalisation d'espaces verts, l'enfouissement de réseaux téléphoniques, la reprise du réseau des eaux pluviales avec déplacement et rajout de regards, la création d'un double sens de circulation, l'élargissement de la voie et du trottoir existants, la réalisation de 36 places de stationnement, la reprise et le changement de l'éclairage public, le réaménagement de sortie sur l'avenue Maréchal Juin.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a vocation à :

- Fluidifier le trafic dans le quartier de Faissole,
- Améliorer l'offre de stationnement dans le quartier de Faissole,
- Créer un second sens de circulation,
- Assurer la desserte sécurisée pour les usagers des différents équipements publics à proximité,
- Favoriser le déplacement en mode doux,
- Améliorer la qualité paysagère du quartier,
- Sécuriser la desserte des propriétaires riveraines.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de trois mois seront réalisés en trois étapes :

- 1 - Dépose des bordures de trottoirs et accessoires de voiries existants.
 - 2 - Réalisation des terrassements, déplacement et enfouissement des réseaux.
 - 3 - Pose du nouveau mobilier urbain (éclairage public) et réalisation de l'enrobé et des espaces verts.
- Pendant les travaux, la desserte des propriétés riveraines sera assurée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voirie ainsi réaménagée permettra d'assurer sa fonction de desserte du quartier de Faissole tout en privilégiant les déplacements en mode doux et l'offre de stationnement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'utilité publique

(qui concerne uniquement la parcelle cadastrée section CE n° 204, d'une superficie de 333 m², la Commune maîtrise le reste de l'emprise foncière servant d'assiette au projet d'aménagement de voirie).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise du projet d'aménagement de voirie	2 000 m ² environ
Nombre de places de stationnement	36 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de Faissole
Mougins (06 250)

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 99 ' 80 " 84 Lat. 43 ° 58 ' 36 " 52

Point d'arrivée : Long. 6 ° 99 ' 81 " 06 Lat. 43 ° 58 ' 45 " 20

Communes traversées :

Mougins

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? (Route)

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains d'assiette du projet sont actuellement à usage de voirie, places de stationnement anarchiques.
A noter que le terrain objet de la Déclaration d'utilité publique est en friche.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation.
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 octobre 2010

La zone du projet est identifiée en zone UC du Règlement. Elle est également grevée d'un emplacement réservé aménagement de voirie I 50 et I 12, touchant notamment entièrement la parcelle cadastrée section CE n° 204 (objet de la Déclaration d'utilité publique).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La Commune est concernée par l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 et par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1999 dans les secteurs affectés par le bruit aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres. Le PPBE est en cours d'élaboration (en consultation jusqu'au 31/07/2015).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	- PPRIF approuvé le 12/09/2008. - PPRN Mouvement de terrain prescrit par arrêté n° 2015-040 du 27/07/2015.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Risque sismicité n° 3 (aléa modéré) - PPRIF : zone blanche - Risques gonflement des argiles : aléa moyen
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

En effet, il s'agit d'un simple aménagement de voirie qui a une assiette foncière très limitée et qui consiste à élargir d'un mètre cinquante la voirie existante, de rationaliser le stationnement et de sécuriser la circulation automobile et piétonne.

Bien au contraire, le projet permet une meilleure prise en compte des exigences environnementales par la création d'espaces verts et en favorisant les déplacements en mode doux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Règlement du Plan Local d'Urbanisme - Zone UC
Liste des emplacements réservés
Plan cadastral (emplacements réservés, zone UC)
Plan du projet avec superposition cadastrale faisant apparaître la parcelle cadastrée section CE n° 204 (objet de la demande de Déclaration d'utilité publique).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Mougins

le, 26 novembre 2015

Signature

Pour la Commune,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux Affaires juridiques
Joelle FOLANT

